



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 6802

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'avenir des instituts universitaires technologiques. En effet, les exigences d'harmonisation européenne des niveaux de sortie à bac + 3, bac + 5 et bac + 8 placent les DUT à un niveau intermédiaire bac + 2, hors du cadre de cette réforme. C'est donc l'attrait des IUT par les étudiants, voire même leur existence, qui sont menacées. C'est pourquoi il lui demande s'il est envisagé, pendant la période transitoire de modification du paysage universitaire français, de réformer les IUT afin qu'ils délivrent un diplôme de sortie à bac + 3.

Texte de la réponse

Les instituts universitaires de technologie (IUT) sont dans l'université dont ils sont partie intégrante. Ils accueillent des étudiants dont certains sont appelés à faire des études longues et qui sont intéressés par une approche technologique des problèmes, par le lien avec les professions et par des méthodes pédagogiques s'appuyant sur une démarche de projet. Les projets, visant hier à faire un diplôme universitaire de technologie (DUT) en trois ans, aujourd'hui à créer des licences technologiques sur un modèle analogue, ne constituent pas une approche suffisamment féconde. Dans le contexte actuel, les licences professionnelles qui s'inscrivent, à bac + 3, dans l'exigence d'harmonisation européenne des niveaux de sortie, doivent être développées. Elles ont vocation à permettre des poursuites d'études bien adaptées aux titulaires d'un DUT. Enfin, dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, les universités ont la possibilité, tout en préservant les caractéristiques professionnalisantes des diplômes universitaires de technologie (DUT), d'aménager les études en IUT par l'organisation d'enseignements facilitant la poursuite d'études des étudiants qui le souhaitent vers les divers types de licence.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6802

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4246

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 598